

2003

Article 8:

L'association soutient qu'il ne saurait y avoir de titularisation d'un analyste, que ce soit par la cure ou par une procédure.

Il est attendu que l'énonciation d'un sujet se déclarant analyste, qu'il soit membre ou correspondant puisse donner lieu à une élaboration dans l'association.

A cet effet, l'association se dote d'une organisation dont les articulations sont les suivantes :

1) le dispositif de la pratique :

Elle propose à ceux de ses membres qui déclarent être engagés dans la conduite de cures analytiques, de s'inscrire sur une liste, ce qui constitue le premier temps du dispositif.

Un cartel est tiré au sort en premier lieu parmi l'ensemble des noms de la liste. Il est nommé cartel d'adresse et a pour fonction d'écouter chacun des autres cartels du dispositif.

Ce cartel se charge de retransmettre à un public constitué des membres de l'association, des correspondants qui le souhaitent et aussi des invités de son choix.

Un tirage au sort est pratiqué parmi les inscrits restants pour constituer autant de cartels (de 4) qu'il est possible.

Ces cartels une fois constitués, lors de l'Assemblée Générale concomitante, travaillent pendant 18 mois comme ils l'entendent.

Il est entendu que le choix du sort peut être récusé une fois. Les noms de ceux qui se sont recusés seront alors reversés dans les autres cartels déjà constitués, ceux-ci étant à leur tour tirés au sort pour chaque nom.

A l'issue de leur travail, ces cartels rencontrent le cartel d'adresse. Chaque membre des cartels est invité à y prendre la parole.

Après cette rencontre, ces cartels se délient et sauf avis contraire et préalablement exprimé, chacun des membres ainsi séparés est à nouveau inscrit sur la liste pour un nouveau tirage au sort.

Ainsi, le troisième temps du dispositif est celui de la déliaison des cartels tirés au sort et du retour au public de leur mise en jeu dans la pratique analytique.

L'association est ainsi promue au rang de tiers auquel est adressé ce qui a pu prendre le statut d'interrogation sur ce que signifie le fait de se dire analyste.

2) Les autres cartels

Chaque membre de l'association, en dehors du dispositif de la pratique, peut solliciter autour d'une question qu'il souhaite mettre au travail, la constitution d'un cartel.

Ces cartels cooptés ont cependant une existence limitée dans le temps et, pour s'inscrire dans le "fait de l'association", ils pourront rencontrer un cartel d'écoute qu'ils tireront au sort parmi les membres de l'association.

Les cartels d'écoute ainsi constitués auront pour tâche de recueillir, au travers des témoignages, les éléments d'élaboration pouvant relancer et alimenter les questions vives du présent analytique.

Charge à eux de les transmettre à l'association selon des styles et des modalités qui leur seront propres